

La Ville de Monts recherche  
1 agent de surveillance de la voie publique H/F  
à temps complet annualisé  
par voie de mutation, détachement, nomination stagiaire

Située au cœur du Val de l'Indre, Monts bénéficie d'une position géographique privilégiée, alliant proximité avec la métropole tourangelle et environnement calme et verdoyant. La commune se distingue par une économie locale dynamique, un patrimoine architectural varié et d'espaces naturels aux abords de l'Indre. Monts fait partie de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, et en est la première commune en nombre d'habitants. La commune rayonne sur le territoire communautaire, et au-delà, par la renommée de sa saison culturelle et de son maillage associatif actif.

Placé sous la responsabilité du chef de sécurité urbaine, l'agent de surveillance de la voie publique H/F aura pour mission d'assurer la surveillance de la voie publique et assurer la sécurité aux abords des écoles, l'accueil général du service et être régisseur du marché forain.

### **Missions principales**

#### Surveillance de la voie publique :

- assurer la surveillance des entrées et sorties d'écoles
- sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- surveiller et relever des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement
- réaliser des patrouilles pédestres et/ou à VTT
- informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances
- constater, relever une infraction, la qualifier et verbaliser
- constater les infractions au code de l'urbanisme et assurer les contrôles de conformité
- établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique
- demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages
- contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics
- analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte
- signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents
- transmettre des informations par radio

- porter assistance aux personnes

#### Tâches administratives :

- Enregistrer le courrier départ et arrivé du service
- renseigner les usagers et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent,
- recevoir, filtrer et transmettre les messages électroniques ou téléphoniques,
- assurer le suivi des demandes des usagers liées au service
- prendre des notes sur les consignes données par ses supérieurs hiérarchiques et mettre en forme les courriers et arrêtés municipaux du service
- participer à la mise en forme de dossiers divers (Plan de sauvegarde...)
- assurer la veille juridique
- classer et archiver des dossiers
- organiser et suivre des cérémonies nationales et commémorations
- renseigner les tableaux de suivi des activités du service  
saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance)
- analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- expliquer les règles relatives à leur champ de compétences

#### Régisseur suppléant des marchés forains : les samedis matin (1 sur 4)

- Encaissement des recettes
- Assurer le placement des commerçants

#### Spécificités du poste :

- Réalisation d'astreinte d'exploitation et de mise en sécurité
- Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique
- Planning annualisé
- Horaires irréguliers avec amplitude variable : soirées, week-ends, jours fériés
- Bonne condition physique exigée
- Respect d'une éthique professionnelle et sens du service public
- Port d'une tenue spécifique
- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées

#### Exigences requises :

Être titulaire du Permis B

#### Savoir :

- connaissance du code de la route, du code des assurances, du code de la santé publique, du code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence
- maîtrise de la réglementation sur le stationnement et son application
- aisance dans les écrits administratifs et judiciaires

- maîtrise de l'utilisation et circuit de traitement du procès-verbal électronique
- connaissance de règlement sanitaire départemental
- connaissance de la typologie des risques liés à la voie publique
- connaissance des procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.)
- connaissance des règles et techniques de transmission radio
- connaissance des règles et zones de stationnement
- connaissance de l'organisation des services de la collectivité
- connaissance du territoire
- notions de communication
- notions de techniques de médiation et négociation
- maîtrise des règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe

### Savoir être :

- sens du service public
- qualité relationnelles : goût du contact avec le public
- réactivité
- éthique professionnelle, personnelle et de discréetion professionnelle
- diplomatie
- rigueur et disponibilité
- bonne connaissance informatique EXCEL, WORD.
- bonnes qualités rédactionnelles.
- bonnes qualités relationnelles.
- l'agent devra savoir respecter et se faire respecter.

### Candidatures

Poste à pourvoir : 2 février 2026

Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux

Type d'emploi : emploi permanent

Temps de travail : Temps complet

Entretiens de recrutement prévus le 30 janvier 2026.

Envoyer CV et lettre de motivation, accompagnés des 3 derniers compte-rendu d'entretiens professionnels, avant le 19 janvier 2026, à l'attention de :

Monsieur le Maire

Mairie de Monts,

Service Ressources Humaines,

2 rue Maurice Ravel,

37260 MONTS

ou par mail [drh@monts.fr](mailto:drh@monts.fr)

Pour tout complément d'informations, vous pouvez joindre le responsable du service Sécurité Urbaine au 06.46.01.83.79